M.E.S., Numéro 142, Vol. 2, septembre – octobre 2025
https://www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N°ISSN (en ligne) : 2790-3109
N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, septembre - octobre 2025

SOUVERAINETE NUMERIQUE ET RECOMPOSITIONS GEOPOLITIQUES *:*
enjeux éthiques et diplomatiques de l'intelligence artificielle et de la monnaie numérique

par

Aaron MUKALENGI MALENGA
Prince MALAMALA *et* Jonathan KWEBE KUTUMWAYI

(Tous) *Apprenants au 3ème cycle, Faculté des Sciences Sociales,*
Département des Relations Internationales,
Université de Kinshasa

Résumé

La souveraineté numérique se recompose à l'ère de l'Intelligence Artificielle (IA) et des monnaies numériques, redéfinissant les configurations géopolitiques, économiques et normatives du pouvoir mondial. L'IA s'affirme comme un instrument de puissance et de contrôle algorithmique, tandis que les monnaies numériques reconfigurent les rapports de dépendance et d'autonomie monétaire. Les enjeux éthiques liés à la transparence, aux biais et à l'inclusion numérique s'imposent comme des déterminants centraux des stratégies de gouvernance mondiale. Les puissances dominantes, notamment les États-Unis et la Chine, imposent leurs standards technologiques, accentuant les asymétries structurelles. Les États du Sud, confrontés au dilemme entre connectivité et souveraineté, voient émerger une diplomatie technologique et algorithmique où l'équilibre entre éthique, autonomie et coopération devient décisif pour la gouvernance mondiale à l'ère numérique.

Mots - clés : *souveraineté numérique, intelligence artificielle, monnaie numérique, cybergéopolitique, gouvernance mondiale, éthique technologique, diplomatie digitale*

Abstract

Digital sovereignty is being reshaped in the era of artificial intelligence and digital currencies, redefining the geopolitical, economic, and normative configurations of global power. Artificial intelligence emerges as an instrument of power and algorithmic control, while digital currencies reconfigure the dynamics of monetary dependence and autonomy. Ethical issues related to transparency, bias, and digital inclusion have become central to global governance strategies. Major powers, notably the United States and China, impose their technological standards, deepening structural asymmetries. The Global South, faced with the dilemma between connectivity and sovereignty, experiences the rise of a technological and algorithmic diplomacy where the balance between ethics, autonomy, and cooperation becomes decisive for global governance in the digital age.

Keywords: *Digital sovereignty – Artificial intelligence – Digital currency – Cyber geopolitics – Global governance – Technological ethics – Digital diplomacy.*

INTRODUCTION

La transformation numérique du monde a profondément bouleversé les rapports de puissance, les logiques de gouvernance et les instruments de la diplomatie contemporaine. Depuis le tournant des années 2000, le numérique s'impose comme une dimension structurante des relations internationales, au même titre que la géopolitique de l'énergie au XXème siècle. L'essor des technologies d'intelligence artificielle (IA), de la blockchain, des données massives et des monnaies numériques de banque centrale (CBDC) a reconfiguré la hiérarchie mondiale des puissances et redéfini les frontières de la souveraineté étatique. Dans cette dynamique, le cyberespace est devenu un nouvel espace de rivalités stratégiques et d'interdépendances globales où les infrastructures, les plateformes et les flux de données constituent les principaux vecteurs de l'influence mondiale. Les États-Unis et la Chine, notamment, y imposent leurs modèles techno-politiques respectifs, transformant la donnée en instrument central de puissance et de domination normative[1].

Cette montée en puissance du numérique introduit de fortes tensions conceptuelles et politiques. D'un côté, l'innovation technologique, portée par la logique du marché global et la promesse de progrès universel, tend à diluer les souverainetés nationales au profit d'une interconnexion planétaire sans précédent ; de l'autre, les États cherchent à réaffirmer leur autonomie face à la dépendance croissante envers des infrastructures, des algorithmes et des plateformes contrôlées par un petit nombre d'acteurs hégémoniques. Ce paradoxe entre innovation et souveraineté, mais aussi entre globalisation et autonomie, illustre la tension décrite par Evgeny Morozov[2] et rejoint le constat de Bertrand Badie selon lequel la puissance contemporaine ne se réduit plus à la coercition militaire ou économique, mais repose désormais sur la maîtrise des instruments symboliques et technologiques[3]. Dans ce nouvel ordre numérique, les réseaux globaux

[1] KELLO, L., *The Virtual Weapon and International Order*, éd. Yale University Press, New Haven, 2017, p. 24.
[2] MOROZOV, E., *To Save Everything, Click Here*, éd. PublicAffairs, New York, 2013, p. 178.
[3] BADIE, B., *La diplomatie de connivence*, éd. Fayard, Paris, 2011, p. 217.

deviennent à la fois vecteurs de coopération et outils de coercition, participant d'une interdépendance armée.

Les technologies émergentes, notamment l'IA et la monnaie numérique, participent directement à cette recomposition de la souveraineté. L'IA, en concentrant le pouvoir cognitif et décisionnel entre les mains de vastes plateformes technologiques, renforce les asymétries structurelles Nord-Sud et confère un avantage stratégique aux acteurs qui dominent les algorithmes. Les monnaies numériques, quant à elles, remettent en cause le monopole étatique sur la création monétaire et la stabilité du système financier international dominé jusqu'ici par le dollar et les institutions de Bretton Woods. Elles rouvrent également le débat sur la souveraineté monétaire dans un monde dématérialisé. Comme l'affirme Lawrence Lessig, le code constitue la nouvelle architecture du pouvoir : « Code is law »[4], et c'est bien dans cette architecture que se joue désormais la souveraineté. Dans un monde caractérisé par une « hyperconnectivité inégale », la souveraineté devient un levier d'affirmation stratégique et un enjeu de justice globale.

Dès lors, la problématique centrale de cette étude s'énonce ainsi : *« Comment l'intelligence artificielle et la monnaie numérique redéfinissent-t-elles la souveraineté à l'ère numérique, et quelles en sont les implications éthiques, politiques et diplomatiques ? »* L'hypothèse défendue est que la souveraineté, historiquement associée au monopole étatique de la décision, de la monnaie et de la sécurité, se trouve aujourd'hui fragmentée et façonnée par des acteurs transnationaux, les plateformes, les données et les algorithmes. La souveraineté numérique constitue un espace majeur de recomposition géopolitique mondiale, où s'articulent désormais les rapports de puissance, les dilemmes éthiques et les stratégies diplomatiques du XXIe siècle. En d'autres termes, la maîtrise de l'IA et de la monnaie numérique n'est pas uniquement un enjeu technologique, mais une question de puissance, de légitimité et de justice globale.

L'IA et la monnaie numérique participent à cette fragmentation en transférant une partie de la capacité décisionnelle vers des systèmes automatisés ou des infrastructures technologiques transfrontalières. Dans cette configuration, les États ne peuvent plus prétendre à une souveraineté absolue ; ils doivent composer avec de nouveaux rapports de force dans lesquels la souveraineté numérique devient une condition de la souveraineté politique elle-même. Cette recomposition du pouvoir s'accompagne d'une redéfinition des rapports diplomatiques, où la maîtrise technologique et la régulation éthique deviennent des instruments centraux d'influence internationale.

L'analyse repose sur une approche interdisciplinaire combinant relations internationales, éthique politique et économie numérique. Elle mobilise à la fois les outils du réalisme néo-institutionnel, de la théorie des régimes internationaux, du constructivisme et des approches critiques de la gouvernance technologique. Ces perspectives croisées permettent de saisir la souveraineté numérique non seulement comme un enjeu technique, mais comme une matrice politique, éthique et diplomatique de la gouvernance mondiale contemporaine.

I. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La présente réflexion s'inscrit dans une démarche avant tout théorique et analytique. Il ne s'agit pas d'une enquête empirique au sens classique (pas de collecte de données de terrain, ni de traitement statistique), mais d'un essai de sciences sociales appliqué aux relations internationales du numérique. L'objectif est de proposer un cadre d'intelligibilité des recompositions contemporaines de la souveraineté à l'ère de l'intelligence artificielle et des monnaies numériques. Il s'agit de croiser pour ce faire les apports de la théorie des relations internationales, de l'économie politique mondiale, de la sociologie du numérique et des études de gouvernance globale.

Sur le plan des matériaux mobilisés, l'analyse repose sur une revue critique de la littérature scientifique et grise : travaux académiques (articles, ouvrages, rapports de recherche), rapports d'organisations internationales (ONU, FMI, Banque mondiale, BRI, OCDE, UIT, etc.), documents de policy-making (stratégies numériques nationales et régionales, cadres régulatoires tels que RGPD, AI Act, initiatives de monnaies numériques de banque centrale), ainsi que prises de position d'acteurs publics et privés (États, grandes plateformes, coalitions régionales, think tanks). Ces sources sont appréhendées à la fois pour leur contenu explicite, et comme des indicateurs de rapports de force et de visions concurrentes de la souveraineté numérique.

Méthodologiquement, l'article adopte une posture de mise en perspective comparée : il met en regard les trajectoires de l'Union européenne, des États-Unis, de la Chine et d'autres puissances numériques avec les positionnements plus fragiles et souvent réactifs du Sud global. Il s'agit moins de produire une typologie exhaustive que de dégager des logiques structurantes (centralisation vs fragmentation de la souveraineté,

[4] LESSIG, L., *Code and Other Laws of Cyberspace*, éd. Basic Books, New York, 1999, p. 6.

dépendance vs capacité d'agir, sécurisation vs inclusion). Celles-ci permettront d'interpréter le rôle de l'IA et des monnaies numériques dans la redéfinition des marges de manœuvre des États.

Ce choix d'une contribution essentiellement théorique comporte des limites assumées : il ne prétend pas rendre compte de la diversité des situations nationales ni des jeux d'acteurs internes propres à chaque pays. Il vise en revanche à proposer un cadre conceptuel et normatif susceptible d'être réinvesti dans de futurs travaux empiriques, qu'il s'agisse d'études de cas nationales (par exemple sur la régulation de l'IA, l'expérimentation de monnaies numériques ou les politiques de données) ou d'analyses comparatives des stratégies numériques des pays africains et, plus spécifiquement, de la République Démocratique du Congo.

II. LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE : CONCEPT, FONDEMENTS ET TRAJECTOIRES

2.1. Genèse du concept : de la souveraineté classique à la souveraineté des données

La notion de souveraineté numérique trouve ses racines dans la redéfinition contemporaine du pouvoir à l'ère des technologies de l'information. Héritée du modèle westphalien de 1648, la souveraineté classique repose sur le principe du monopole étatique sur un territoire, une population et un pouvoir décisionnel. Or, la révolution numérique a profondément transformé ce paradigme. Le territoire, jadis linéaire et clos, devient fluide et interconnecté ; les frontières physiques se doublent d'infrastructures immatérielles – réseaux, câbles, serveurs, plateformes – qui échappent largement à la juridiction nationale. Dans ce contexte, la souveraineté ne peut plus être comprise comme une exclusivité spatiale, mais comme une capacité de contrôle et de régulation dans les espaces informationnels[5].

L'émergence du concept de souveraineté numérique dans les années 2010 répond à la prise de conscience des États face à la dépendance croissante envers les infrastructures technologiques étrangères. La révélation, en 2013, des programmes de surveillance de la NSA par Edward Snowden a agi comme un catalyseur, en montrant la vulnérabilité des États face au contrôle des flux d'information par quelques puissances[6]. Dès lors, la souveraineté numérique s'est imposée comme une exigence politique : elle désigne la capacité d'un État à définir, contrôler et protéger ses infrastructures, ses données et ses normes dans l'espace numérique. L'Union européenne, par exemple, en a fait un pilier de sa stratégie technologique avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), considéré comme un acte fondateur de souveraineté normative[7].

Progressivement, cette souveraineté s'est déplacée vers celle des données, c'est-à-dire la maîtrise de la collecte, du stockage, de la circulation et de l'usage des données produites par les citoyens, les institutions et les entreprises. Les données constituent désormais le socle matériel de la puissance et de la gouvernance. Elles permettent de prédire, d'orienter et de contrôler les comportements sociaux et économiques, conférant à ceux qui les détiennent un pouvoir inédit. Ainsi, de la souveraineté territoriale on glisse vers une souveraineté informationnelle, où le contrôle des infrastructures et des algorithmes détermine la capacité d'un État à préserver son autonomie stratégique.

2.2. Fondements de la souveraineté numérique

Les fondements de la souveraineté numérique s'articulent autour de trois dimensions principales : technologique, juridique et politique. Sur le plan technologique, la souveraineté suppose la maîtrise des infrastructures critiques (réseaux, data centers, satellites, cloud souverains) qui conditionnent l'autonomie d'un État dans l'espace numérique. Sans une base technologique propre, la dépendance vis-à-vis des géants du numérique (Google, Amazon, Microsoft, Huawei) compromet la capacité d'un pays à protéger ses données et à garantir la confidentialité de ses communications stratégiques. Plusieurs États ont ainsi développé des politiques de "cloud souverain", comme la France avec *Gaia-X*, pour limiter la dépendance envers les infrastructures extraterritoriales.

Sur le plan juridique, la souveraineté numérique repose sur la capacité d'un État à définir ses propres normes d'encadrement des données, des contenus et des usages numériques. Cela inclut la protection des données personnelles, la cybersécurité et la régulation de l'intelligence artificielle. Le RGPD européen et la récente *AI Act* illustrent cette volonté normative de reconquérir un espace d'autonomie face aux puissances technologiques étrangères[8]. En Afrique, plusieurs pays, tels que le Nigeria, le Sénégal ou la RDC,

[5] BELANGER, P., *La souveraineté numérique : l'enjeu d'un monde connecté*, éd. Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2019, p. 45.
[6] DENARDIS, L., *The Global War for Internet Governance*, éd. Yale University Press, New Haven, 2014, p. 61.
[7] BRADFORD, A., *The Brussels Effect: How the European Union Rules the World*, éd. Oxford University Press, Oxford, 2020, p. 147.
[8] European Commission, *Artificial Intelligence Act*, Bruxelles, 2024, art. 3.

commencent à légiférer en matière de protection des données et de cybersécurité, marquant les premiers jalons d'une souveraineté numérique émergente.

Sur le plan politique, la souveraineté numérique se fonde sur la capacité stratégique des États à défendre leurs intérêts dans les négociations internationales relatives à la gouvernance de l'internet et de l'IA. La diplomatie numérique devient ici un instrument essentiel de la souveraineté, car elle permet aux États d'influencer les normes et standards qui structureront le cyberespace mondial. Dans cette optique, la souveraineté numérique n'est pas un repli. Cependant, une affirmation proactive d'un modèle politique et éthique du numérique, fondé sur la responsabilité, la transparence et la coopération internationale.

2.3. Trajectoires géopolitiques et dynamiques plurielles

La souveraineté numérique ne suit pas une trajectoire uniforme, elle se décline selon les contextes géopolitiques et les modèles socio-économiques. Trois approches majeures se dessinent dans le monde contemporain. Le modèle américain, fondé sur la logique du marché et de l'innovation privée, privilégie la liberté d'entreprendre et l'autorégulation des grandes entreprises technologiques. Le modèle chinois, en revanche, repose sur une approche souverainiste et centralisée du numérique, où l'État contrôle étroitement les données et les infrastructures au nom de la sécurité nationale. Enfin, le modèle européen cherche à concilier innovation et protection des droits fondamentaux, en promouvant une souveraineté numérique fondée sur l'éthique, la régulation et la confiance.

Ces trajectoires divergentes traduisent une recomposition du pouvoir mondial autour du contrôle des infrastructures et des données. Dans les pays du Sud, la souveraineté numérique reste encore embryonnaire, mais elle s'impose progressivement comme une dimension stratégique du développement et de la sécurité nationale. L'Afrique, en particulier, cherche à construire une autonomie numérique face à la dépendance technologique envers les acteurs étrangers, en promouvant des initiatives régionales telles que le *Smart Africa Alliance* ou la *Digital Transformation Strategy for Africa*. Ces efforts traduisent une volonté de s'affirmer dans la gouvernance mondiale du numérique, en misant sur la mutualisation des infrastructures et la production locale de données.

La souveraineté numérique devient ainsi un terrain de rivalité géopolitique entre grandes puissances, mais aussi un espace de coopération possible pour la construction d'un ordre numérique plus équitable. Les enjeux de cybersécurité, de régulation de l'IA et de gouvernance des données sont désormais au cœur des négociations multilatérales, de l'ONU à l'OCDE, en passant par l'Union africaine. Dans cette perspective, la souveraineté numérique ne signifie pas isolement. Cependant, il y a une redéfinition des rapports de puissance à travers la maîtrise du cyberespace, qui est désormais considéré comme un nouveau champ stratégique global. Elle symbolise la transition vers une diplomatie des données et des algorithmes, où l'autonomie technologique devient synonyme de liberté politique.

III. L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE COMME INSTRUMENT DE PUISSANCE ET DE SOUVERAINETÉ

3.1. L'IA dans la géopolitique mondiale : asymétries et stratégies de puissance

L'IA est devenue un élément central des rapports de puissance au XXIe siècle. Son développement concentre aujourd'hui les ambitions industrielles, militaires et diplomatiques des puissances majeures. Les États-Unis et la Chine dominent largement le champ, tant par la maîtrise des infrastructures (cloud, semi-conducteurs, plateformes) que par la capacité à transformer les données en ressources stratégiques. L'IA y apparaît comme un instrument de souveraineté technologique et un multiplicateur de puissance dans la compétition internationale. Ce duopole sino-américain illustre l'asymétrie croissante entre les pays technologiquement dominants et le reste du monde, générant une dépendance structurelle des États tiers vis-à-vis des puissantes plateformes numériques.

L'hégémonie des GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) et des BATX (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi) dans la production, la gestion et la distribution des outils d'IA place ces entreprises au cœur de la géopolitique algorithmique. Cette concentration du pouvoir technologique traduit ce que Nye[9] appelle une nouvelle forme de *soft power algorithmique*, où l'influence ne passe plus seulement par la culture ou les valeurs, mais par la capacité à imposer des architectures technologiques globales. Dans ce cadre, l'IA n'est pas seulement un outil économique, mais une infrastructure cognitive du pouvoir, qui détermine la capacité des États à orienter les flux d'information, à anticiper les comportements sociaux et à prendre des décisions stratégiques en temps réel.

[9] NYE, J., *Do Morals Matter? Presidents and Foreign Policy from FDR to Trump*, éd. Oxford University Press, Oxford, 2020, p. 218.

En parallèle, la question de la souveraineté numérique s'articule désormais étroitement à celle de l'IA. La capacité à concevoir, héberger et réguler les systèmes d'intelligence artificielle devient un critère décisif d'indépendance technologique. L'Europe tente de réduire son retard avec une approche fondée sur la régulation et la confiance, tandis que la Chine cherche à renforcer sa domination technologique en intégrant l'IA dans sa stratégie de puissance nationale. L'Afrique et les pays du Sud, quant à eux, commencent à se positionner pour ne pas rester de modestes consommateurs de technologies importées, mais pour devenir des acteurs de leur propre trajectoire numérique.

3.2. L'IA et la diplomatie : vers une diplomatie technologique et algorithmique

La montée en puissance de l'IA dans la gouvernance mondiale a entraîné l'émergence d'une diplomatie technologique ou algorithmique, c'est-à-dire la mobilisation d'outils, de normes et de coalitions autour des enjeux de gouvernance des technologies avancées. Cette nouvelle diplomatie vise à définir les standards éthiques, juridiques et opérationnels qui encadrent le développement et l'usage de l'IA au niveau international. Les enceintes multilatérales comme l'ONU, l'OCDE ou l'UNESCO sont devenues des lieux centraux de cette négociation normative. L'adoption de la *Recommendation on the Ethics of Artificial Intelligence* par l'UNESCO en 2021 a marqué une étape décisive dans la reconnaissance du caractère global et intergouvernemental de ces enjeux[10].

L'IA redéfinit les pratiques diplomatiques en introduisant une rationalité algorithmique dans la prise de décision internationale. Les technologies de traitement automatisé des données, d'analyse prédictive et de simulation comportementale modifient la nature même du renseignement diplomatique et de la négociation. Les États développent des capacités de diplomatie numérique intégrant l'IA pour anticiper les crises, gérer les flux migratoires, lutter contre la désinformation ou modéliser les politiques publiques. Cette transformation s'accompagne toutefois d'un risque de déshumanisation de la diplomatie, où les décisions automatisées peuvent réduire la marge d'interprétation et d'intuition propre aux interactions humaines.

En ce sens, la diplomatie algorithmique devient également un espace de rivalité idéologique. Tandis que les États-Unis privilégient une approche libérale fondée sur l'innovation ouverte et la compétition, la Chine propose un modèle d'IA souveraine, contrôlée et sécurisée par l'État. L'Europe, quant à elle, promeut une approche normative fondée sur l'éthique, la protection des droits fondamentaux et la transparence. Ces divergences traduisent une lutte pour la définition du futur ordre algorithmique mondial.

3.3. Défis éthiques : biais, transparence et autonomie des décisions publiques

L'intégration de l'IA dans la sphère publique et diplomatique pose de considérables défis éthiques. Les algorithmes, loin d'être neutres, reproduisent les biais présents dans les données qui les nourrissent. Ces biais peuvent affecter les décisions publiques, amplifier les inégalités et compromettre la légitimité démocratique des institutions[11]. Le manque de transparence des systèmes d'IA, souvent qualifiés de "boîtes noires", renforce la difficulté à comprendre les processus de décision et à en garantir la responsabilité juridique.

L'éthique de l'IA devient donc un enjeu de gouvernance globale. Les institutions internationales, à commencer par l'Union européenne, cherchent à encadrer les usages de l'IA en définissant des principes de justice algorithmique, de transparence et de contrôle humain[12]. Cette approche s'inscrit dans une logique de souveraineté éthique : assurer que les systèmes d'IA respectent les valeurs démocratiques, la vie privée et la dignité humaine. L'éthique devient ainsi un levier de puissance normative, notamment pour l'Europe qui ambitionne d'imposer ses standards à l'échelle mondiale.

En Afrique et dans les pays du Sud, la question éthique revêt une dimension particulière. Les technologies d'IA y sont souvent importées, ce qui pose le risque d'une dépendance cognitive et d'une reproduction des biais occidentaux. Cependant, des initiatives émergent pour contextualiser l'éthique de l'IA en fonction des valeurs locales, comme le propose le *African Observatory on Responsible AI* lancé par l'Université de Pretoria et la GIZ en 2022[13]. Ces efforts visent à articuler souveraineté, innovation et justice sociale dans la gouvernance des technologies avancées.

---

[10] *UNESCO*, *Recommendation on the Ethics of Artificial Intelligence*, Paris, 2021, p. 2.

[11] O'NEIL, C., *Weapons of Math Destruction: How Big Data Increases Inequality and Threatens Democracy*, éd. Crown Publishing, New York, 2016, p. 64.

[12] *Commission Européenne*, *Artificial Intelligence Act*, Bruxelles, 2024, art. 5.

[13] GWAGWA, A., & al., *Artificial Intelligence and the Global South: Designing for Inclusivity*, in *AI & Society*, vol. 37, n°2, 2022, p. 639.

3.4. Études de cas : stratégies IA de l'UE, de la Chine et des États du Sud

L'Union européenne se distingue par son approche régulatoire et humaniste de l'IA. L'"*AI Act*" adopté en 2024 constitue la première législation globale encadrant les systèmes d'intelligence artificielle selon un principe de proportionnalité des risques[14]. Cette stratégie démontre la volonté de l'Europe de construire une souveraineté technologique fondée sur la confiance, en se positionnant comme puissance normative plutôt que technologique. Par ce biais, l'UE cherche à faire de la régulation un instrument de puissance dans la gouvernance mondiale du numérique.

La Chine adopte une trajectoire différente, centrée sur l'intégration de l'IA à la planification stratégique de l'État. Le "*Next Generation Artificial Intelligence Development Plan*" de 2017 vise à faire de la Chine le leader mondial de l'IA d'ici 2030, en articulant puissance technologique, sécurité nationale et contrôle social[15]. Cette approche démontre une souveraineté algorithmique autoritaire, où l'IA devient un instrument de surveillance et d'optimisation du contrôle politique.

Quant aux pays du Sud, ils sont engagés dans un double mouvement : rattrapage technologique et affirmation stratégique. Des initiatives comme la "*Smart Africa Alliance*" ou le "*African Union Artificial Intelligence Strategy*" (en préparation depuis 2023) traduisent une volonté de bâtir une IA souveraine et inclusive, adaptée aux réalités socio-économiques du continent[16]. La souveraineté numérique y est envisagée non seulement comme une question de sécurité, mais comme un levier d'émancipation, d'innovation et de gouvernance démocratique.

IV. MONNAIE NUMÉRIQUE ET SOUVERAINETÉ ÉCONOMIQUE : ENJEUX ÉCONOMIQUES ET GÉOPOLITIQUES

4.1. Les mutations de la souveraineté monétaire à l'ère numérique

Dans un contexte où la digitalisation de l'économie mondiale s'accélère, la monnaie numérique (qu'il s'agisse de crypto-actifs, de monnaies numériques de banque centrale ou d'instruments tokenisés) se profile comme un vecteur potentiel de transformation du pouvoir monétaire et, par ricochet, de la souveraineté économique des États. Le concept traditionnel de souveraineté monétaire – fondé sur l'émission de la monnaie, la régulation de l'offre et la politique de taux d'intérêt – est désormais confronté à des perturbations majeures : des monnaies privées (cryptomonnaies), des stablecoins, des CBDC et des plateformes financières numériques transnationales. Comme l'expliquent Landau & Nicole dans leur *Policy Brief « Monetary sovereignty in a digital world »*, « the digital tokenization of money and the dominance of global platforms risk undermining the capacity of states to control monetary policy and preserve the legitimacy of their currency »[17]. Ainsi, la monnaie numérique se présente à la fois comme un instrument de paiement, et comme un instrument de puissance géopolitique, en redéfinissant les rapports de force monétaires internationaux.

Cette mutation monétaire s'inscrit pleinement dans la géopolitique mondiale. Dans leur article « The Geopolitics of Central Bank Digital Currencies », Demertzis et Lipsky montrent que le lancement de CBDC et la montée des monnaies numériques constituent « un champ de rivalité pour la suprématie monétaire entre grandes puissances, où le contrôle des rails de paiement et des réserves joue un rôle stratégique »[18]. Les États-Unis, la Chine et l'Union européenne sont déjà engagés dans une compétition non seulement technologique mais monétaire : la Chine avance avec l'e-CNY, l'UE envisage un euro numérique, et les États-Unis réexaminent la place du dollar dans un monde plus numérique. Cet enjeu réinterroge le statut du dollar comme monnaie de réserve mondiale et pose la question de la « dédollarisation » dans un contexte numérique. Par conséquent, la souveraineté économique s'articule désormais à celle de la souveraineté monétaire numérique, dans un espace global où la technologie, la régulation et l'infrastructure deviennent des marqueurs de puissance.

D'un point de vue économique, la monnaie numérique modifie les canaux de transmission de la politique monétaire, les modalités de régulation financière et la structure même des systèmes de paiement. Par exemple, l'ouvrage *The Economics of Cryptocurrencies and Digital Money* indique que « les monnaies numériques obligent les banques centrales à repenser leur rôle traditionnel de monopole de l'émission

---

[14] *Commission Européenne*, *op.cit.*, p. 12.
[15] *China State Council*, *2017*, *p. 4.*
[16] UNECA, *Digital Transformation Strategy for Africa 2020–2030*, Addis-Abeba, 2020, p. 73.
[17] LANDAU, J.-P., & NICOLE, S., « Monetary sovereignty in a digital world », Policy Brief in SiencesPo, 2024, p. 4. En ligne sur : https://www.sciencespo.fr/public/chaire-numerique/wp-content/uploads/2024/06/DIGITAL-SOVEREIGNTY-policy-brief.pdf
[18] DEMERTZIS, M., & LIPSKY, J., « The Geopolitics of Central Bank Digital Currencies », in Intereconomics, Vol. 58, N°4, 2023, Pp. 173-177.

monétaire et d'intermédiation de crédit »[19]. Cela a des implications pour la souveraineté économique des États, notamment dans les pays du Sud. En effet, la dépendance aux infrastructures monétaires numériques étrangères ou la domination des technologies de paiement d'origine extérieure peuvent limiter la marge de manœuvre des États dans la conduite de leur politique économique. Ainsi, l'instrument monétaire numérique s'impose comme un vecteur stratégique de réalignement économique.

4.2. Vers une souveraineté économique numérique : gouvernance, équité et défis éthiques

Sur le plan diplomatique et institutionnel, la monnaie numérique devient un enjeu de gouvernance globale : qui fixe les standards ? Qui contrôle les plateformes ? qui définit les règles transfrontalières ? Ces questions recoupent directement la réforme des institutions financières internationales, la gouvernance des paiements transnationaux et la tutelle des plateformes technologiques mondiales. CBDC et monnaies numériques sont une nouvelle dimension de la diplomatie économique, où l'accès aux rails de paiement numériques devient un élément de négociation stratégique. Les États du Sud, souvent exclus des discussions normatives, peuvent se retrouver marginalisés ou contraints à dépendre d'architectures imposées par d'autres. C'est pourquoi la souveraineté numérique, dans sa déclinaison monétaire, est un enjeu d'équité internationale.

Pour les pays du Sud, la dynamique est double : risques de dépendance mais aussi opportunités de rattrapage technologique et institutionnel. L'ouvrage *Digital Currencies in The New Global World Order* explique qu'« en adoptant des CBDC ou des réseaux de paiement numériques régionaux, les États du Sud peuvent renforcer leur autonomie monétaire, réduire les coûts de transaction et dynamiser l'inclusion financière »[20]. Toutefois, cela exige une infrastructure numérique robuste, une régulation adaptée et une stratégie diplomatique coordonnée. Sans ces composantes, les mêmes États risquent d'être replacés dans des formes de dépendance numérique monétaire, perdant une part de leur souveraineté économique.

La dimension éthique et légale de cette souveraineté numérique monétaire ne doit pas être sous-estimée. Le passage à une monnaie numérique de banque centrale (ou à des systèmes tokenisés privés) soulève des questions de protection des données, de vie privée, de surveillance financière, et de gouvernance algorithmique des flux monétaires. Comme le notent Goodell et Al-Nakib dans leur étude sur l'architecture de la monnaie numérique : « La conception d'un système de monnaie numérique doit garantir la confidentialité, la non-custodie et l'égalité d'accès, conditions essentielles d'une souveraineté monétaire légitime »[21]. Par conséquent, la souveraineté économique numérique n'est pas seulement une question d'émission monétaire, mais aussi de contrôle éthique et de légitimité démocratique des systèmes monétaires.

La monnaie numérique se présente comme un terreau de redéfinition du pouvoir monétaire et de la souveraineté économique dans un monde numérique. Elle impose aux États de repenser leurs stratégies monétaires, de s'approprier les infrastructures numériques, de participer aux régimes normatifs globaux et de protéger les droits fondamentaux dans un contexte de digitalisation accrue. Pour les États du Sud, cette transformation est à la fois un défi et une opportunité : en articulant souveraineté numérique, innovation technologique et diplomatie monétaire, ils peuvent contribuer à une recomposition des rapports de puissance monétaire mondiale. Le renouveau du pouvoir monétaire passe par la convergence de la technologie, de la régulation et de la diplomatie numérique.

V. ENJEUX ÉTHIQUES ET DIPLOMATIQUES DE LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

5.1. L'éthique des technologies : responsabilité, justice et inclusion numérique

L'intégration des technologies numériques, et a fortiori de l'intelligence artificielle, dans les sphères publiques et diplomatiques suscite des questionnements éthiques profonds. Il ne s'agit plus seulement d'efficacité ou d'innovation : la question est de savoir qui bénéficie du numérique et comment les technologies peuvent renforcer ou atténuer les inégalités. Comme le souligne Heeks : « L'adverse digital incorporation » désigne une forme d'inclusion numérique qui accroît la dépendance ou l'extraction de valeur des populations du Sud plutôt que leur émancipation[22]. Cette perspective invite à considérer à la fois l'accès et la qualité, l'autonomie et les effets sur la justice sociale.

---

[19] SCHIANCHI, A., & MANTOVI, A., *The Economics of Cryptocurrencies and Digital Money: A Monetary Framework with a Game Theory Approach*, éd. Palgrave Macmillan, New York, 2023, p. 21.

[20] ANEJA, R., & DYGAS, R., *Digital Currencies in The New Global World Order*, éd. Palgrave Macmillan, New York, 2024, p. 45.

[21] GOODELL, G., AL-NAKIB, H., D., & ASTE, T., « Retail Central Bank Digital Currency: Motivations, Opportunities, and Mistakes. », *in International Journal of Political Economy*, 2024, p. 7.

[22] HEEKS, R., *From Digital Divide to Digital Justice in the Global South: Conceptualising Adverse Digital Incorporation*, in *Information Technology for Development*, Vol.28, N°3, 2022, p. 452.

De plus, la responsabilité algorithmique devient centrale. Les systèmes automatisés peuvent reproduire ou amplifier des biais discriminatoires, poser des problèmes de transparence et affecter la capacité démocratique des institutions publiques à légitimer leurs décisions. O'Neil note que « large-scale automated decision-systems can deepen inequality and subvert democracy »[23]. De ce fait, l'éthique technologique ne se limite pas à des principes abstraits mais engage la responsabilité politique et institutionnelle.

L'inclusion numérique constitue un fondement indispensable de la souveraineté numérique éthique : elle implique que les citoyens puissent non seulement consommer des services numériques, mais participer à leur conception, en comprendre les implications et exercer un contrôle sur leurs données. Ragnedda et Mutsvairo insistent sur la nécessité de stratégies nationales attentives aux dimensions d'accès, de compétence et de participation[24]. Ainsi, l'éthique des technologies ouvre une dimension normative essentielle dans la redéfinition de la souveraineté numérique.

5.2. Diplomatie du numérique : coopérations, rivalités et stratégies de puissance

La diplomatie numérique est devenue une arène privilégiée de la compétition géopolitique contemporaine, mêlant stratégies de puissance, négociation de normes et alliances technologiques. La transition vers des pratiques de diplomatie publique, de diplomatie algorithmique ou de diplomatie des données témoigne de cette transformation. Les États ne sont plus uniquement des acteurs de la sphère classique. Cependant, ils opèrent dans un écosystème numérique global où les plateformes, les standards et les flux de données jouent un rôle stratégique.

Dans cette dynamique, les coopérations internationales se multiplient autour des enjeux de gouvernance des technologies, de cybersécurité et de souveraineté numérique. Toutefois, cette coopération n'éclipse pas les rivalités : les États cherchent à préserver ou à étendre leur autonomie numérique tout en impliquant des partenariats sélectifs. Marzouki et Calderaro soulignent que la gouvernance de l'Internet et les stratégies de « digital sovereignty » sont désormais un enjeu diplomatique majeur[25].

La diplomatie du numérique redéfinit les instruments de la puissance étrangère : l'influence publique, l'architecture algorithmique, la gestion des infrastructures critiques ou la normalisation deviennent des leviers diplomatiques à part entière. Dans ce sens, la souveraineté numérique se situe à l'intersection entre diplomatie et technologie, exigeant de repenser les modes d'action étatique classiques.

5.3. Souveraineté numérique partagée ou fragmentée : quelle gouvernance mondiale ?

La question de la gouvernance mondiale du numérique met en exergue un dilemme : faut-il viser une souveraineté numérique partagée, construite autour de régimes normatifs multilatéraux, ou risque-t-on une souveraineté fragmentée dominée par des blocs concurrents ?

Dans un contexte de gouvernance mondiale fragmentée, les puissances technologiques majeures imposent souvent leurs standards et architectures numériques, ce qui accroît les asymétries entre Nord et Sud : le contrôle des flux de données, des plateformes ou des infrastructures devient source de domination. Ainsi, la souveraineté numérique partagée se heurte à des pratiques de souveraineté différenciée.

Pour les États du Sud, l'enjeu est de participer activement à la gouvernance mondiale afin de ne pas rester spectateurs. Cela souligne l'importance d'une diplomatie structurée, de coalitions régionales et d'une participation normative pour que la souveraineté numérique soit aussi une question d'équité globale.

5.4. Les États du Sud face au dilemme entre connectivité et autonomie stratégique

Pour de nombreux pays du Sud, la connectivité numérique est un impératif de développement, d'inclusion et de compétitivité. Cependant, cette ouverture s'accompagne d'un risque : la dépendance aux technologies, aux infrastructures et aux plateformes externes, ce qui peut limiter l'autonomie stratégique et la souveraineté numérique.

Cette tension entre connectivité et autonomie impose aux États du Sud de définir une stratégie numérique cohérente, adaptée à leurs contextes, permettant d'éviter d'être relégués à des rôles de consommateurs passifs. Le livre *Digital Inclusion : International Policy and Research* démontre que les

[23] O'NEIL, C., *op.cit.*, p. 64.

[24] RAGNEDDA, M., & MUTSVAIRO, B., *Digital Inclusion: An International Comparative Analysis*, éd. Lexington Books, Lanham, 2018, p. 22.

[25] MARZOUKI, M. & CALDERARO, A. (éds.), *Internet Diplomacy: Shaping the Global Politics of Cyberspace*, éd. Rowman & Littlefield, London, 2022, p. 6.

politiques numériques doivent être contextualisées, considérant les capacités institutionnelles et les priorités nationales[26].

Sur ce, la souveraineté numérique des États du Sud dépend de leur capacité à articuler connectivité, régulation, innovation locale et diplomatie numérique. Sans cela, ils risquent d'être inscrits dans des architectures imposées. Cette perspective renvoie directement à l'hypothèse de notre étude : la souveraineté numérique est un espace de recomposition géopolitique.

CONCLUSION

L'essor du numérique dans les relations internationales marque l'émergence d'une nouvelle phase de la mondialisation : celle où la puissance, la souveraineté et la diplomatie se redéfinissent à travers les logiques d'interconnexion, d'algorithmes et de données. Les mutations induites par l'IA et la monnaie numérique ne se réduisent pas à une transformation technique ; elles traduisent un changement systémique des rapports de force et des formes de gouvernance mondiale. Dans ce contexte, la souveraineté numérique apparaît comme un concept pivot, un espace d'arbitrage entre innovation, autonomie stratégique et justice globale.

Les analyses menées montrent que les technologies émergentes ne produisent pas un ordre uniforme : elles fragmentent les équilibres géopolitiques tout en ouvrant de nouvelles marges d'action pour les acteurs intermédiaires et les puissances émergentes. L'IA, par sa capacité à concentrer la valeur et le pouvoir d'influence, constitue désormais un levier de puissance stratégique. Elle façonne ce que Nye appelle la « smart power politics », où la combinaison d'innovation technologique et de normes globales devient un instrument d'hégémonie[27]. Parallèlement, la montée des monnaies numériques, qu'elles soient souveraines (CBDC) ou privées (cryptomonnaies), démontre la recomposition du pouvoir monétaire mondial, déplaçant la confiance et la régulation vers des architectures technologiques.

Sur le plan normatif, la souveraineté numérique engage un défi éthique et diplomatique majeur. L'éthique des technologies n'est pas une simple dimension morale. Cependant, un cadre de légitimité politique : elle interroge la transparence, la responsabilité et la justice algorithmique. Floridi insiste sur le fait que « l'éthique de l'information constitue la grammaire normative d'une société connectée, où chaque donnée a une valeur morale et politique »[28]. Cette réflexion éthique doit s'articuler à une diplomatie du numérique capable de dépasser la rivalité technologique pour construire des régimes de coopération.

Pour les États du Sud, la souveraineté numérique représente à la fois une opportunité et un risque. Opportunité, parce qu'elle offre la possibilité d'un réalignement stratégique, d'une intégration active dans les régimes globaux du numérique ; risque, parce qu'elle peut renforcer des dépendances structurelles si les conditions d'une gouvernance inclusive ne sont pas réunies. La souveraineté numérique des pays du Sud dépend de leur capacité à définir leurs propres priorités technologiques, à développer des capacités locales et à s'insérer dans des coalitions multilatérales.

Ainsi, l'IA et la monnaie numérique ne redessinent pas seulement les infrastructures du pouvoir ; elles redéfinissent la philosophie même de la souveraineté. Le défi pour les gouvernements, les chercheurs et les diplomates consiste à articuler innovation, autonomie et éthique dans une gouvernance mondiale plus équitable. La souveraineté numérique, loin d'être une réaction banale de défense, s'impose comme un projet normatif et diplomatique, capable de refonder les équilibres du pouvoir à l'ère numérique. Dans ce sens, notre hypothèse se vérifie : la souveraineté numérique est bien un espace de recomposition géopolitique où se jouent les enjeux éthiques et diplomatiques de la gouvernance globale du XXIe siècle.

BIBLIOGRAPHIE

I. Documents officiels

- *China State Council, 2017*
- Commission Européenne, *Artificial Intelligence Act*, Bruxelles, 2024
- UNECA, *Digital Transformation Strategy for Africa 2020–2030*, Addis-Abeba, 2020
- UNESCO, *Recommendation on the Ethics of Artificial Intelligence*, Paris, 2021

[26] YATES, S., & CARMI, *E.*, *Digital Inclusion: International Policy and Research*, éd. Springer, Cham, 2024, p. 112.
[27] NYE, J.S., *The Future of Power*, éd. Public Affairs, New York, 2011, p. 103.
[28] FLORIDI, L., *The Ethics of Information*, éd. Oxford University Press, Oxford, 2013, p. 212.

II. Ouvrage

- ANEJA, R., & DYGAS, R., *Digital Currencies in The New Global World Order,* éd. Palgrave Macmillan, New York, 2024.
- Badie, B., *La diplomatie de connivence*, éd. Fayard, Paris, 2011.
- Bélanger, P., *La souveraineté numérique : l'enjeu d'un monde connecté*, éd. Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 2019.
- BRADFORD, A., *The Brussels Effect : How the European Union Rules the World*, éd. Oxford University Press, Oxford, 2020.
- DeNardis, L., *The Global War for Internet Governance*, éd. Yale University Press, New Haven, 2014.
- FLORIDI, L., *The Ethics of Information*, éd. Oxford University Press, Oxford, 2013.
- Kello, L., *The Virtual Weapon and International Order*, éd. Yale University Press, New Haven, 2017.
- LESSIG, L., *Code and Other Laws of Cyberspace*, éd. Basic Books, New York, 1999.
- MARZOUKI, M. & CALDERARO, A. (éds.), *Internet Diplomacy : Shaping the Global Politics of Cyberspace*, éd. Rowman & Littlefield, London, 2022.
- Morozov, E., *To Save Everything, Click Here*, éd. PublicAffairs, New York, 2013.
- Nye, J., *Do Morals Matter ? Presidents and Foreign Policy from FDR to Trump*, éd. Oxford University Press, Oxford, 2020.
- NYE, J.S., *The Future of Power*, éd. Public Affairs, New York, 2011.
- O'NEIL, C., *Weapons of Math Destruction: How Big Data Increases Inequality and Threatens Democracy*, éd. Crown Publishing, New York, 2016.
- RAGNEDDA, M., & MUTSVAIRO, B., *Digital Inclusion: An International Comparative Analysis*, éd. Lexington Books, Lanham, 2018.
- SCHIANCHI, A., & MANTOVI, A., *The Economics of Cryptocurrencies and Digital Money: A Monetary Framework with a Game Theory Approach,* éd. Palgrave Macmillan, New York, 2023.
- YATES, S., & CARMI, E., *Digital Inclusion: International Policy and Research*, éd. Springer, Cham, 2024.

III. Articles des revues

- DEMERTZIS, M., & LIPSKY, J., « The Geopolitics of Central Bank Digital Currencies », in *Intereconomics*, Vol. 58, N°4, 2023.
- GOODELL, G., AL-NAKIB, H., D., & ASTE, T., « Retail Central Bank Digital Currency: Motivations, Opportunities, and Mistakes. », in *International Journal of Political Economy*, 2024.
- GWAGWA, A., & al., "Artificial Intelligence and the Global South: Designing for Inclusivity", in *AI & Society*, vol. 37, n°2, 2022
- HEEKS, R., "From Digital Divide to Digital Justice in the Global South: Conceptualising Adverse Digital Incorporation", in *Information Technology for Development*, Vol.28, N°3, 2022.
- LANDAU, J.-P., & NICOLE, S., « Monetary sovereignty in a digital world », Policy Brief in *SiencesPo,* 2024, p. 4. En ligne sur : https://www.sciencespo.fr/public/chaire-numerique/wp-content/uploads/2024/06/DIGITAL-SOVEREIGNTY-policy-brief.pdf